



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Amiens, le 2 août 2021

Monsieur,

Par courrier recommandé reçu le 28 juin 2021, vous sollicitez une prolongation du délai de l'accord loi sur l'eau notifié le 10 septembre 2018 pour votre projet de création de restaurants, commerces et bureaux ZAC Vallée des Vignes sur la commune d'Amiens référencé 80-2018-00197, dont la validité se termine au 12 septembre 2021.

Conformément aux articles R214-51 et R.214-40-3 du code de l'environnement, je vous informe que votre demande est acceptée au regard des circonstances particulières liées à la crise sanitaire liée au Covid de l'année 2020 qui ont retardé le chantier.

Ainsi, l'accord initial qui prévoyait un achèvement des travaux au 12 septembre 2021 est prorogé de 3 ans soit jusqu'au 12 septembre 2024.

Copie de cette prorogation est adressée dès à présent à la mairie de la commune d'Amiens où cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Somme Aval pour information et mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Somme durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens Cedex 01 dans les conditions prévues aux articles L.214.10 et L.514.6 et R514-3-1 du Code de l'Environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés ci-dessus.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service territorial du grand amiénois,



Philippe ROUSSEAU

Monsieur Michel DAVID
EIFFAGE IMMOBILIER
Agence de Compiègne
2 Quater Chemin d'Armancourt
BP 30129
60 200 COMPIEGNE